



CHAMPIONNATS DES CLUBS DEPARTEMENTAUX FEMININS 2024

2^e DIVISION (CDC-F2)

REGLEMENT INTERIEUR COMITE DU NORD

Il est créé un comité de pilotage départemental en vue de la gestion des différents championnats départementaux des clubs féminins (CDC-F) organisés par la Comité du Nord.

Le comité de pilotage départemental est composé de la façon suivante :

- Le Président départemental : Jean-Claude DESMULIE ;
- Le responsable de la Commission sportive départementale : Laurent BOURLET ;
- Le responsable des championnats des clubs départementaux : Arnaud BOUTELIER ;
- Le Président de la Commission d'arbitrage départementale : Bernard LEUCHART ;
- Le Président de la Commission de discipline départementale : Francis JACQUEMOT.

Ce règlement intérieur définit l'organisation et la gestion des CDC-F du département, il est un complément au règlement national consultables sur le site de la FFPJP.

Si un même club possède 2 équipes ou plus dans une même division alors elles seront placées, si c'est pertinent, dans des groupes différents.

Si 2 équipes d'un même club sont placées dans le même groupe éliminatoire alors il faut qu'elles soient opposées dès la première journée.

Tout club refusant un engagement d'une équipe dans une division, sans autorisation du comité de pilotage, ne pourra inscrire aucune autre équipe quelle que soit la catégorie.

Tout désistement, qui aurait lieu après un réengagement, quel que soit le motif, sera synonyme de forfait général.

La dotation globale du comité départemental pour le CDC-F2 sera de 700 euros. La dotation de chaque championnat pourra être modifiée si la participation n'est pas optimale.

Les nombres de montées et descentes indiqués pourraient être modifiés :

- suivant les nombres de montées et descentes des divisions supérieures (CNC – CRC) qui ne pourront être connus qu'après la fin de tous les championnats nationaux et régionaux ;
- si le quota maximum de 2 équipes dans une même division est atteint.

Tout club promu refusant une accession, quelle qu'en soit la raison, sera redevable de la dotation reçue du comité départemental et sera rétrogradé dans la division la plus petite si acceptation du comité départemental.

CDC Féminin 2^{ème} division

1 - modalités d'inscription

Chaque équipe participant au CDC-F2 devra retourner à Arnaud BOUTELIER, avant le 28 février de l'année :

- la feuille d'inscription ;
- les coordonnées complètes du référent de l'équipe.

2 – organisation

Le CDC-F2 se déroulera en secteur ou en regroupement de secteurs.



Si plusieurs clubs postulent une place vacante alors c'est au club ayant l'effectif féminin 2023 le plus important qu'elle sera attribuée.

Dans chaque groupe, toutes les équipes se rencontrent sur 3 à 5 journées.

Les résultats devront être envoyés dans les 48 heures suivant la rencontre, par le club recevant, **à Jean-Claude SENSE**, uniquement par courriel avec feuille de match scannée.

Le non-respect des délais entrainera le paiement d'une amende de 50 euros.

Un joueur participant à une rencontre dans une équipe de CDC-F2 ne pourra pas jouer dans une autre équipe de son club engagée en CDC-F2.

Un joueur participant à une rencontre de CDC-F2 ne pourra pas jouer dans une autre division départementale de la catégorie.

Montées et descentes

Les quatre équipes qualifiées pour la phase finale accèdent au CDC-F1 en 2025.

Il n'y a pas de descentes dans la mesure où il n'y a pas de 3^{ème} division (CDC-F3).

Organisation :

Secteur Valenciennois :

Le premier du secteur Valenciennois se qualifie pour la phase finale.

Secteur Maritime Flandres :

Les secteurs Maritime et Flandres sont regroupés pour former un groupe de 5 équipes : le premier se qualifie pour la phase finale.

Secteur Cambrésis Sambre :

Les secteurs Cambrésis et Sambre sont regroupés pour former un groupe de 6 équipes : le premier se qualifie pour la phase finale.

Secteur Centre Douaisis :

Les secteurs Centre et Douaisis sont regroupés pour former 3 groupes de 4 équipes.

Le secteur Centre est constitué d'un groupe de 4 équipes. Le premier du secteur Centre rencontre le vainqueur du secteur Douaisis lors de la 5^e journée (chez le vainqueur du secteur Douaisis). Le vainqueur se qualifie pour la phase finale.

Le secteur Douaisis est constitué de deux groupes de 4 équipes. Les premiers des groupes A et B se rencontrent lors de la 4^e journée (la rencontre se joue chez le meilleur 1^{er}). Le vainqueur rencontre le premier du secteur Centre lors de la 5^e journée (la rencontre se joue chez le vainqueur du secteur Douaisis) : le vainqueur se qualifie pour la phase finale.

Phase finale

Une finale départementale opposant les premiers de chaque secteur ou regroupement de secteurs aura lieu afin de décerner le titre de champion départemental de 2^{ème} division féminine (CDC-F2) et établir le classement du championnat CDC-F2.

Le tirage au sort des demi-finales aura lieu sur place. Les gagnants joueront la finale.

Le forfait d'une équipe qualifiée pour la phase finale entrainera le paiement d'une amende de 400 euros.

Calendrier

Pour chaque groupe, les rencontres se dérouleront aux dates fixées par la Commission départementale de pilotage :

- Samedi 7 septembre à 14 heures 00 ;
- Samedi 14 septembre à 14 heures 00 ;
- Dimanche 15 septembre à 08 heures 30 ;
- Samedi 19 octobre à 14 heures 00 ;
- Dimanche 20 octobre à 08 heures 30 ;
- Phase finale : Samedi 2 novembre à 08 heures 30.

Arbitrage

Il est vivement conseillé au club recevant de s'octroyer les services d'un arbitre.





FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL



Tenues

Dès le début de la compétition, les hauts (représentatifs du club) doivent être identiques et les bas (short ou pantalon de survêtement) doivent être homogènes.

Délégations

Le comité de pilotage départemental désignera un délégué sur le site de la phase finale. Il aura la charge du bon déroulement de la compétition, de constituer un jury et de transmettre les résultats au référent.

Participation financière du comité départemental

Aucune participation financière ne sera donnée par le comité départemental aux clubs participants à cette compétition. Une dotation départementale de 700 euros récompensera les équipes ayant accédées aux demi-finales de la phase finale (300 € - 200 € - 100 € - 100 €).

Forfait

Le forfait d'une équipe à un match entraînera le paiement d'une amende de 100 euros.

Le forfait général d'une équipe (2 absences ou plus) entraînera le paiement d'une amende de 400 euros.

Le Président du Comité du Nord
Jean-Claude DESMULIE.

23 juillet 2024

